

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 073-217303296-20260701-CCAS2026_01-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 1^{er} juillet 2026

N° 2026-01

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EN EXERCICE	PRESENTS
13	13	8

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCATION
26 JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE
26 JUIN 2026

OBJET
DE LA
DELIBERATION

ELECTION DU
VICE-PRESIDENT
AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU
C.C.A.S.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

L'an deux mille vingt-six et le premier du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques CONVERT, le plus âgé des membres du conseil,

Présents : Malika BOUZIANE, Cédric POTHIER, Christine GIRAUD, Karen AUGERT, Jacques CONVERT, Daniela ELHOMBRE, William GOBET, Andréa POLLIER

Absents : Yves MERCIER, Alain GOUJON, Sandrine CAVALLO, Julie MOULIN, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Julie MOULIN a donné pouvoir à Malika BOUZIANE

Secrétaire de séance : Malika BOUZIANE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Monsieur Jacques CONVERT expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Malika BOUZIANE

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente : Malika BOUZIANE

Fait et délibéré à Voglans, le 1^{er} juillet 2026

La Secrétaire de séance
Mme Malika BOUZIANE

Le Président du CCAS
M. Yves MERCIER